



Ministère
des affaires sociales,
du travail
et de la solidarité

Service régional de contrôle
de la formation professionnelle

BULLETIN DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ D'UN PRESTATAIRE DE FORMATION

(art. L. 920-4, R. 921-2 et R. 921-4 du code du travail)



N° 10782 * 02

FA 11

NUMÉRO DE DÉCLARATION (Cadre réservé à l'Administration)		Fiche n°	A	M
Date de délivrance	Numéro attribué			

Vous déclarez le siège social (cocher la case) <input type="checkbox"/> Renseigner tous les cadres sauf B	Vous déclarez un établissement d'un siège social déjà déclaré (cocher la case) <input type="checkbox"/> Renseigner tous les cadres
--	---

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT	N° SIRET	CODE NAF
Dénomination, sigle et adresse	Si adresse postale différente, dénomination et adresse postale	
Tél.	Fax	
e-mail		

B. IDENTIFICATION DU SIÈGE SOCIAL DE L'ÉTABLISSEMENT DÉCLARANT	
Dénomination, sigle et adresse	N° SIRET
	Numéro de déclaration d'activité du siège social

C. ACTIVITÉ DU DÉCLARANT	
Date de signature de la convention ou du contrat joint à l'appui de la demande de déclaration	
Date de début de l'exercice comptable	Date de fin de l'exercice comptable
Si vous avez déjà eu une activité de formation professionnelle, ancien numéro de déclaration	
Activité principale (en clair) :	

D. STATUT DU DÉCLARANT (Mettre une croix dans la case correspondante)		
Travailleur indépendant <input type="checkbox"/> 1.010 Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) <input type="checkbox"/> 1.015 Société à responsabilité limitée (SARL) <input type="checkbox"/> 1.020 Société anonyme (SA) <input type="checkbox"/> 1.030 Société en nom collectif (SNC) <input type="checkbox"/> 1.040 Commandite simple <input type="checkbox"/> 1.050 Commandite par actions <input type="checkbox"/> 1.060 Société civile <input type="checkbox"/> 1.070 Association loi de 1901 ou de 1908 <input type="checkbox"/> 1.100 Association syndicale (loi de 1884) <input type="checkbox"/> 1.110 Société coopérative <input type="checkbox"/> 1.121	Groupement d'intérêt économique <input type="checkbox"/> 1.130 Autres privés <input type="checkbox"/> 1.140 Précisez : Organismes du ministère en charge de l'éducation nationale <input type="checkbox"/> 2.150 Greta <input type="checkbox"/> 2.151 Hors Greta <input type="checkbox"/> 2.152 Supérieur <input type="checkbox"/> 2.153 CNAM <input type="checkbox"/> 2.160 CNEC <input type="checkbox"/> 2.170	Organismes du ministère en charge de la santé <input type="checkbox"/> 2.180 Organismes du ministère en charge de l'agriculture <input type="checkbox"/> 2.190 Organismes consulaires (CCI) <input type="checkbox"/> 2.201 Organismes consulaires (chambres de métiers) <input type="checkbox"/> 2.202 Organismes consulaires (chambres d'agriculture) <input type="checkbox"/> 2.203 Autres publics <input type="checkbox"/> 2.240 Précisez :

E. CATÉGORIE INSTITUTIONNELLE DU PRESTATAIRE (voir nomenclature/catégorie institutionnelle des prestataires de formation au verso)

F. NOMBRE DE PERSONNES DISPENSANT DES HEURES DE FORMATION À LA DATE DE LA DÉCLARATION PAR STATUT	
Travailleurs indépendants	
Salariés sous contrat de travail à durée indéterminée	
Salariés sous contrat de travail à durée déterminée	
Formateurs occasionnels salariés dont l'activité de formation est inférieure à 30 jours par an	
Bénévoles	

G. SPÉCIALITÉ(S) DE FORMATION DISPENSÉE(S) AU TITRE DE LA PREMIÈRE CONVENTION OU DU PREMIER CONTRAT (voir liste des codes par spécialités indiquée au verso)	
	Code
Précisions éventuelles pour les domaines de formation	
Avez-vous d'autres activités que celles de dispenser des actions de formation ? Si OUI, lesquelles ?	

H. PERSONNES AYANT UNE FONCTION DE DIRECTION OU D'ADMINISTRATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION	
1. Nom, prénom et qualité :	
2. Nom, prénom et qualité :	
3. Nom, prénom et qualité :	
4. Nom, prénom et qualité :	

Nom du signataire :
 Qualité :
 À , le
 Signature :

Cachet du déclarant

Cachet de l'Administration

Pour remplir le cadre E NOMENCLATURE / CATÉGORIE INSTITUTIONNELLE DES PRESTATAIRES DE FORMATION	
<p>1 SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC</p> <p>11 GRETA</p> <p>12 Université</p> <p>13 CNAM</p> <p>14 AFPA</p> <p>15 Autres organismes sous tutelle publique ou parapublique</p> <p>19 Autres</p> <p>2 SECTEUR CONSULAIRE</p> <p>21 Chambres de commerce et d'industrie et organismes rattachés</p> <p>22 Chambres d'agriculture et organismes rattachés</p> <p>23 Chambres de métiers et organismes rattachés</p> <p>29 Autres</p> <p>3 SECTEUR ENTREPRISE</p> <p>31 Organismes rattachés à une branche professionnelle</p>	<p>32 Organismes rattachés à plusieurs branches professionnelles</p> <p>33 Organismes dépendant d'un groupement professionnel</p> <p>34 Organismes rattachés à une entreprise ou à un groupement d'entreprises</p> <p>39 Autres</p> <p>4 SECTEUR ASSOCIATIF</p> <p>41 Associations d'éducation populaire (y compris familiales et syndicales)</p> <p>42 Associations d'insertion économique et sociale</p> <p>49 Autres associations</p> <p>5 SECTEUR PRIVÉ LUCRATIF</p> <p>51 SA, SARL</p> <p>52 Structures juridiques unipersonnelles</p> <p>53 Intervenants individuels hors structure</p> <p>59 Autres privés lucratifs</p>

Pour remplir le cadre G SPÉCIALITÉS DE FORMATION		
<p>100 Formations générales.</p> <p>110 Spécialités pluriscientifiques.</p> <p>111 Physique-chimie.</p> <p>112 Chimie-biologie, biochimie.</p> <p>113 Sciences naturelles (biologie-géologie).</p> <p>114 Mathématiques, statistiques.</p> <p>115 Physique</p> <p>116 Chimie.</p> <p>117 Sciences de la terre.</p> <p>118 Sciences de la vie</p> <p>120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit.</p> <p>121 Géographie.</p> <p>122 Économie.</p> <p>123 Sciences sociales (y compris démographie, anthropologie).</p> <p>124 Psychologie.</p> <p>125 Linguistique.</p> <p>126 Histoire.</p> <p>127 Philosophie, éthique et théologie.</p> <p>128 Droit, sciences politiques.</p> <p>130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes.</p> <p>131 Français, littérature et civilisation françaises.</p> <p>132 Arts plastiques.</p> <p>133 Musique, arts du spectacle.</p> <p>134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes.</p> <p>135 Langues et civilisations anciennes.</p> <p>136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales.</p> <p>200 Technologies industrielles fondamentales (génie industriel, et procédés de transformation, spécialités à dominante fonctionnelle).</p> <p>201 Technologie de commandes des transformations industrielles (automatismes et robotique industriels, informatique industrielle).</p> <p>210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture.</p> <p>211 Productions végétales, cultures spécialisées (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière...).</p> <p>212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux, y compris vétérinaires.</p> <p>213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche.</p> <p>214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts...).</p>	<p>220 Spécialités pluritechnologiques des transformations.</p> <p>221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine.</p> <p>222 Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique).</p> <p>223 Métallurgie (y compris sidérurgie, fonderie, non ferreux...).</p> <p>224 Matériaux de construction, verre, céramique.</p> <p>225 Plasturgie, matériaux composites.</p> <p>226 Papier, carton.</p> <p>227 Énergie, génie climatique (y compris énergie nucléaire, thermique, hydraulique ; utilités ; froid, climatisation, chauffage).</p> <p>230 Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois.</p> <p>231 Mines et carrières, génie civil, topographie.</p> <p>232 Bâtiment : construction et couverture.</p> <p>233 Bâtiment : finitions.</p> <p>234 Travail du bois et de l'ameublement.</p> <p>240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples.</p> <p>241 Textile.</p> <p>242 Habillement (y compris mode, couture).</p> <p>243 Cuir et peaux.</p> <p>250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité (y compris maintenance mécano-électrique).</p> <p>251 Mécanique générale et de précision, usinage.</p> <p>252 Moteurs et mécanique auto.</p> <p>253 Mécanique aéronautique et spatiale.</p> <p>254 Structures métalliques (y compris soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion).</p> <p>255 Électricité, électronique (non compris automatisme, productique).</p> <p>300 Spécialités plurivalentes des services.</p> <p>310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités).</p> <p>311 Transport, manutention, magasinage.</p> <p>312 Commerce, vente.</p> <p>313 Finances, banque, assurances.</p> <p>314 Comptabilité, gestion.</p> <p>315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi.</p>	<p>320 Spécialités plurivalentes de la communication</p> <p>321 Journalisme et communication (y compris communication graphique et publicité).</p> <p>322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition.</p> <p>323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle.</p> <p>324 Secrétariat, bureautique.</p> <p>325 Documentation, bibliothèques, administration des données.</p> <p>326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données.</p> <p>330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales.</p> <p>331 Santé.</p> <p>332 Travail social.</p> <p>333 Enseignement, formation.</p> <p>334 Accueil, hôtellerie, tourisme.</p> <p>335 Animation culturelle, sportive et de loisirs.</p> <p>336 Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes.</p> <p>340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité.</p> <p>341 Aménagement du territoire, développement, urbanisme.</p> <p>342 Protection et développement du patrimoine.</p> <p>343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement.</p> <p>344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance, (y compris hygiène et sécurité).</p> <p>345 Application des droits et statuts des personnes.</p> <p>346 Spécialités militaires.</p> <p>410 Spécialités concernant plusieurs capacités.</p> <p>411 Pratiques sportives (y compris arts martiaux).</p> <p>412 Développement des capacités mentales et apprentissages de base.</p> <p>413 Développement des capacités comportementales et relationnelles.</p> <p>414 Développement des capacités individuelles d'organisation.</p> <p>415 Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles.</p> <p>421 Jeux et activités spécifiques de loisirs.</p> <p>422 Économie et activités domestiques.</p> <p>423 Vie familiale, vie sociale et autres formations au développement personnel.</p>

Comment remplir votre bulletin de déclaration d'activité d'un prestataire de formation ? (CERFA 10782*02)

NOTICE EXPLICATIVE

Avant toute demande de déclaration d'activité, vous devez avoir accompli les obligations nécessaires à l'existence légale de l'organisme de formation (par exemple, déclaration : à la Préfecture pour les associations, au Centre de Formalités des Entreprises pour les sociétés, à l'URSSAF pour les travailleurs indépendants...).

Votre dossier ne peut être traité qu'après la signature de la première convention ou contrat de formation professionnelle signé par les deux parties : vous-même et votre client.

Vous commencez à remplir le bulletin à partir du cadre A (les deux premiers cadres sont complétés par l'administration).

Cadre A

Gauche

Dénomination : nom ou raison sociale de l'organisme de formation.

L'adresse indiquée est celle du siège social situé en Ile de France.

Droite

Le N° SIRET : (14 chiffres) et le code NAF qui identifie l'activité principale exercée (APE) de votre organisme sont délivrés par l'INSEE, et ce, quelque soit votre statut (société, association, professions libérales).

Adresse postale différente : ce cadre doit être rempli uniquement dans le cas où votre courrier doit être envoyé à une adresse différente de celle du siège.

Cadre B

A ne remplir que si l'enregistrement ne concerne qu'un établissement secondaire, le siège social devant avoir été déclaré précédemment. Seuls peuvent être déclarés les établissements secondaires qui disposent d'une comptabilité autonome et de la capacité de conclure des conventions.

Cadre C

1^{ère} ligne

La signature de la convention ou du contrat doit être antérieure au dépôt du dossier.

Vous disposez de trois mois pour remplir ce bulletin dès lors que la première convention de formation ou premier contrat de formation est signé par votre client et vous-même.

2^{ème} ligne

L'exercice comptable est, en principe, de douze mois. Vous pouvez vous rapprocher de votre comptable pour en fixer le terme.

3^{ème} ligne

Activité principale : activité correspondant au code NAF du cadre A.

Cadre D

Statut du déclarant. Si votre société a un statut de....

SAS : cochez SA

SELARL : cochez SARL

Autres cas : utilisez les lignes "autres privés" ou "autres publics" et précisez votre statut.

Cadre E

En vous aidant de la nomenclature portée au dos, reportez le numéro correspondant à votre statut.

Cadre F

A la date de la déclaration, répartissez les formateurs par statut.

Pour les gérants non salariés, remplissez la première ligne en le précisant.

Le contrat de vacataire n'est pas un contrat de droit privé, utilisez, dans ce cas, la ligne contrat à durée déterminée.

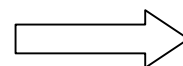
Cadre G

Vous référer à la nomenclature au dos.

Si vous ne trouvez pas la spécialité qui correspond à votre (vos) action(s) de formation, choisissez la spécialité approchante et reportez son numéro dans le cadre G accompagné des précisions que vous jugerez utiles.

Cadre H

Complétez en indiquant les nom, prénom et fonction de chaque dirigeant.



INFORMATIONS UTILES

Toute création d'entreprise individuelle ou constitution de société, de GIE, de GEIE, ou ouverture de succursale étrangère doit être obligatoirement déclarée auprès d'un centre de formalités des entreprises.

Les centres de formalités des entreprises (CFE)

Vous aident dans vos démarches administratives et vous permettent de souscrire en un même lieu et sur un même document, et faire pour vous l'ensemble des démarches et déclarations relevant d'organismes distincts : greffe du tribunal de commerce, URSSAF, services fiscaux, INSEE (qui délivre le numéro SIRET et le code APE (activité principale exercée dit code NAF : nomenclature d'activité française)...).

Vous devez vous adresser :

- si vous êtes commerçant ou société commerciale : à la Chambre de commerce et d'industrie
- si vous êtes une entreprise artisanale : à la Chambre des métiers
- si vous êtes agent commercial, société civile, GIE ou GEIE : au greffe du tribunal de commerce
- si vous êtes travailleur indépendant ou membre d'une profession libérale : à l'URSSAF

Adresses utiles

INSEE

Adresse : 7 rue Stephenson 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Site : www.insee.fr

Téléphone : 01.30.96.90.00